



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL

LIGUE DU GRAND CASABLANCA



C,R,S,R,&,Q

PV N°26

Séance du 28/03/2018 Présidée par Mr Said BEN HSSIOUA
en présence de Mrs ABADI Med - Salah Ould LARBIA - Tarik SAHIM
Allal MOUBACHIR - Abdellatif NDIAYE

Ordre du jour :

1. - Homologation des rencontres.
2. - Divers.

« EXCELLENCE »

La 20^{ème} journée Excellence 11/03/2018

TLM	01	//	UMS	02	Homologuée
FCC	03		CLAM	00	Homologuée
WAHDA	03		CSNOS	02	Homologuée
USSM	02		AIS	03	Homologuée
AUSB	01		MCAM	00	Homologuée
ASWZ			NAH		Reporté

« Honneur »

La 18^{ème} journée Honneur groupe A du 11/03/2018

ASL	00	//	AWR	00	Homologuée
-----	----	----	-----	----	------------

« Pré-Honneur »

La 18^{ème} journée du 11/03/2018 / Groupe A

ASON	01	//	ACOS	01	Homologuée
CNS	01		USO	02	Homologuée
NRABJ	03		CCHS	00	Homologuée
CCDB	00		CCBS	00	Homologuée
CCSA	02		CCB	06	Homologuée

L'équipe CCIS : Exempt.

ACDT // ACTM

Vu le rapport de l'arbitre attestant que seule l'équipe ACDT était présente sur le terrain à l'heure, date et lieu fixés par la programme de la ligue. De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ACTM enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe ACDT enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

La 18^{ème} journée du 11/03/2018 / Groupe B

HAF	00	//	CYSO	05	Homologuée
AKSD	00		HACM	02	Homologuée
AADS	00		ADQA	00	Homologuée
CJZ			ACAS		Reporté

CMC, AULRN et AASOA : Exempts.

La 18^{ème} journée du 11/03/2018 / Groupe C

ACDG	01	//	CJAB	00	Homologuée
AAMS	04		AADB	01	Homologuée
CHSH	02		AASDL	03	Homologuée
CNBBM	02		USCH	01	Homologuée

FSA et ASSC : Exempts.

Les réserves des clubs CHSH et CNBBM non confirmées à ce jour.

AUOS // AJAM

Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe AJAM portant sur la qualification des joueurs du club AUOS ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs qui ont participé au match sont régulièrement qualifiés.

De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir AUOS 02 = AJAM 01.

La 18^{ème} journée du 11/03/2018 / Groupe D

CIHH	01	//	APN	02	Homologuée
AISM	01		CSR	00	Homologuée
ARSM	01		AMR	00	Homologuée
AWNS	02		AFCB	02	Homologuée

KODS et CNRC : Exempts.

AJAS // CIF

Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe AJAS portant sur la qualification des joueurs du club CIF ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs qui ont participé au match sont régulièrement qualifiés.

De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir AJAS 01 = CIF 01.

La 18^{ème} journée du 11/03/2018 / Groupe E

CSMBC	01	//	IHM	01	Homologuée
AFDS	00		FCFA	01	Homologuée
AJSA	00		AVNS	02	Homologuée
CFBF	02		HAC	04	Homologuée
RCO			AJSMR		Reporté

ASAOH et ASSAH : Exempts.

La 16^{ème} journée du 11/03/2018 / Groupe F

CUB		//	SCCRN		Reporté
AWSOS	00		CEA	03	Homologuée
ALDSS	01		CAJS	04	Homologuée
CRF	03		AIM2	01	Homologuée
AETB	04		ADF	00	Homologuée
AAOSS			COSA		Reporté

« F.Féminin »

La 6^{ème} journée du 11/03/2018

CSDB	11	//	USDS	01	Homologuée
ANAC	03		ASSAM.FF	02	Homologuée
AERS	01		CAYB	01	Homologuée
AEAS			CNC.FF		Reporté

« Futsal »

La 13^{ème} journée du 10-11/03/2018 / Groupe A

AHLY	03	//	AOM	03	Homologuée
ASNSD	00		ARE	02	Homologuée
ANB	05		ANS	03	Homologuée
TAS	03		ADQA	10	Homologuée

- AUOS et CNSS sont exempts.

La 13^{ème} journée du 10/03/2018 / Groupe B

CSCS	06	//	MCA	00	Homologuée
NSH	02		ANMS	04	Homologuée
AADSS	02		CWSA	02	Homologuée
AATM	23		CIF	00	Homologuée
ANAF	09		CDAS	01	Homologuée

- L'équipe AMDS est exempte.

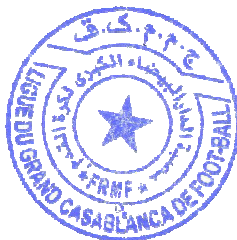
La 13^{ème} journée du 10/03/2018 / Groupe C

ASA2	07	//	FCC.FS	02	Homologuée
AMNS	02		ABAN	01	Homologuée
AAZS	07		USS	04	Homologuée
AAS	04		OSOS	05	Homologuée
ANIS	02		CCSA	03	Homologuée

- L'équipe ARAF est exempte.

La séance est levée à 17H00.

Le Secrétaire de CRSR&Q
Mr ABADI



Le Président
Mr Said BEN HSSIOUA